

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE – TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 5 avril 2018

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 3600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30000 € du prix de vente.

- Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30001 € et 50000 €
- Plus 6% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50001 € et 100000 €
- Plus 4% TTC du prix de vente à partir de 100001 €

Les honoraires prévues pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.